

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance tenue le : 21 septembre 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : RÉSULTATS DE L'EXERCICE D'OPTIMISATION EN ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

PERSONNE RESPONSABLE : Suzanne Lavallée
DIRECTION : DQÉPÉ
SECTEUR D'ACTIVITÉ : CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
DURÉE : 5 minutes

SOMMAIRE :

Selon la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prévue au cahier de charges, partie III, fiche 26, chaque établissement devait, au plus tard, le 18 décembre 2015, avoir transmis au MSSS les principales étapes prévues dans le cadre de l'exercice d'optimisation en éthique de la recherche. À cette date, le CIUSSS avait débuté, en collaboration avec la direction de la recherche, l'exercice suivant :

1. La reconduction des deux comités d'éthique de la recherche (CÉR) existants (Hôpital Rivière-des-Prairies et Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal) jusqu'en septembre 2016.
2. L'utilisation du CÉR de l'Hôpital Rivière-des-Prairies pour analyser les demandes des chercheurs de l'ancien CSSS de Bordeaux-Cartierville Saint-Laurent.
3. L'instauration d'un guichet unique en éthique de la recherche pour le CIUSSS, dès le 1^{er} février 2016, ayant pour mandat de recevoir toutes les demandes et de soutenir les deux CÉR dans le traitement de ces demandes.
4. L'instauration d'un seul processus d'analyse de la convenance institutionnelle pour le CIUSSS, dès le 1^{er} avril 2016.
5. L'évaluation, en juin 2016, du nouveau mode de fonctionnement (guichet unique et analyse de la convenance), et de la pertinence de maintenir deux CÉR ou d'en avoir un seul à partir de septembre 2016.

Le MSSS demande de confirmer, pour le 1^{er} octobre 2016, le résultat prévu de cet exercice d'optimisation. Voici le résultat :

1. Le guichet unique en éthique de la recherche démarrera officiellement ses activités cet automne.
2. Le processus d'analyse de la convenance institutionnelle a été uniformisé pour le CIUSSS et est en application.

3. À partir de janvier 2017, un seul CÉR sera constitué pour le CIUSSS.
4. Un processus de nomination des officiers du nouveau CÉR sera réalisé à l'automne 2016, nous attendons des précisions de la part du MSSS pour procéder.
5. Selon l'orientation du nouveau CÉR, il est possible que deux sous-comités soient créés : un pour les projets en sciences biomédicales, l'autre pour les projets en sciences sociales.

OBJECTIF POURSUIVI :

Approuver la création d'un seul CÉR pour le CIUSSS, remplaçant les deux CÉR actuels, à partir de janvier 2017, et procéder à un processus de nomination des officiers du nouveau CÉR cet automne.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact.

PROJET DE RÉSOLUTION :

ATTENDU les modalités fixées par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'effet de transmettre les résultats définitifs de l'exercice d'optimisation relatifs à l'offre de service et aux modalités retenues par le conseil d'administration et mises en œuvre au sein de l'établissement;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les résultats définitifs de l'exercice d'optimisation relatifs à l'offre de service et aux modalités retenues par le conseil d'administration et mises en œuvre au sein de l'établissement et de transmettre selon les délais prescrits.